



Des moyens pour soutenir la formation continue

Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes dispose de ressources importantes pour accompagner la création et le développement de nouvelles offres de perfectionnement professionnel.

Mis en place il y a cinq ans, ce Fonds a pour mission de soutenir financièrement les organismes qui conçoivent et organisent des cours de formation continue. «Ce Fonds est alimenté à hauteur de près d'un million de francs par année par diverses personnes et entités», souligne David Genolet, administrateur du Fonds. La loi cantonale sur la formation continue des adultes, adoptée par le Grand Conseil, définit précisément les sources de financement: l'Etat du Valais contribue chaque année à raison d'environ 500'000 francs, les communes apportent un montant correspondant à 20% de la contribution de l'Etat, tandis que les employés, indépendants et employeurs assument le solde.

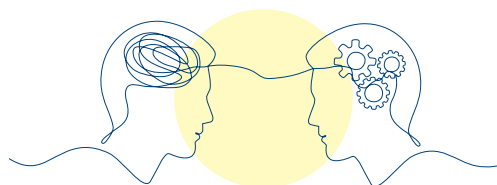
Différentes formes de soutien

Les ressources disponibles sont investies de manière ciblée. «Le Fonds vise à favoriser l'acquisition de compétences de base, à encourager les formations facilitant la réinsertion sur le marché du travail, à soutenir l'introduction de nouvelles méthodologies pédagogiques, ainsi que des actions de promotion en faveur de la formation continue», précise encore David Genolet.

Concrètement, l'appui financier pour la mise en place d'une nouvelle offre de formation peut atteindre jusqu'à 35'000 francs. D'autres soutiens existent également, par exemple pour l'organisation de conférences ou de manifestations de sensibilisation, avec une couverture possible allant jusqu'à 10% des coûts de projet.

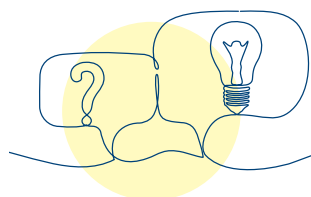
L'ensemble des règlements est disponible sur le site internet du Fonds cantonal pour la formation continue. Pour toute question, le Bureau des Métiers, qui en assure la gestion, peut également être contacté. •

Le Fonds cantonal valaisan c'est ...



Un million

A disposition du fonds pour financer
les projets éligibles

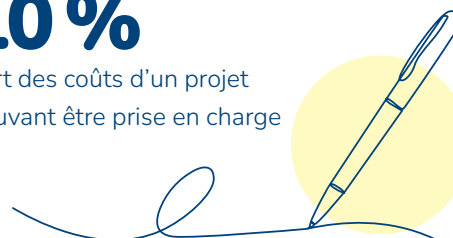


35'000

Montant maximal
accordé pour
la création d'une
nouvelle formation

10 %

Part des coûts d'un projet
pouvant être prise en charge



Les associations bénéficiaires

Aujourd'hui: La Croix-Rouge Valais

La Croix-Rouge Valais fournit des prestations comme la garde d'enfants à domicile en cas de maladie ou de handicap, la relève à domicile pour soulager les proches aidants, des aides financières ponctuelles et l'accompagnement des réfugiés sur mandat de l'Etat.

Croix-Rouge Valais
Rotes Kreuz Wallis



Quel était votre besoin lorsque vous avez sollicité le fonds?

Nous avons deux projets: un cours pour les proches aidants s'occupant à domicile de proches dépendants, souvent âgés, malades ou avec handicap et une formation sur l'interculturalité visant à aider les professionnels à gérer les différences culturelles.

De quelle manière avez-vous bénéficié de ce fonds?

Nous avons reçu des aides pour créer les formations. Il s'agissait d'en définir les objectifs et les contenus ainsi que de trouver les intervenants. Le fonds nous a permis de réaliser ce travail d'ingénierie afin de créer puis évaluer les cours qui seront ensuite proposés au catalogue.

Qu'avez-vous pu mettre en place grâce à lui?

Le travail est encore en cours. Ces deux formations auront lieu en novembre 25 et au début 26. Elles amèneront des compétences spécifiques utiles aux proches aidants pour le premier et des compétences visant à améliorer l'efficacité dans le travail avec des personnes issues de la migration pour le second. •

Fonds Cantonal pour la Formation Continue des Adultes
Rue de la Dixence 20 – 1950 SION - www.fcfa-kwbf.ch



Pour toutes questions et informations
supplémentaires, scannez le code QR

Retrouvez cette chronique sur Rhône FM aujourd'hui
à 9h20 et en format long sur monpodcast.ch

